

MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

9 rue Humblot
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

MISSION LAÏQUE FRANCAISE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de l'Association Mission Laïque Française,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LAÏQUE FRANCAISE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les comptes ont été arrêtés dans un contexte de poursuite de la dévaluation de la livre libanaise, par rapport au dollar et à l'euro et de la dévaluation de la livre égyptienne.

Les comptabilités en euros des établissements utilisant plusieurs devises ont fait l'objet de très nombreuses régularisations au titre de l'exercice 21/22 liées à l'utilisation de taux de change erronés. Ces ajustements auraient du être répartis, pour l'exercice 22/23, dans les comptabilités en euros de chaque établissement. Ils ont été laissé dans un journal de retraitement.

Dans les comptabilités des établissements en euros trois comptes sont encore impactés par les régularisations de 21/22 qui n'ont pas été réaffectées : les banques en euros, les banques en dollars et les fournisseurs.

Pour garantir la sincérité des comptes globaux de l'association le montant des disponibilités a été arrêté et justifié à l'aide des relevés bancaires. Nos travaux ont consisté à vérifier ces montants avec les relevés et avec les réponses aux confirmations bancaires.

Au 31 août 2023, les dettes incluses dans le poste fournisseurs n'ont pas encore pu être corrigées.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nos contrôles ont notamment porté sur l'ensemble du processus d'agrégation des comptes du siège et des établissements mentionnés au point I de l'annexe.
- Nous nous sommes assurés de la régularité des mouvements intervenus sur les provisions pour risques et charges mentionnées en note 8.1 de l'annexe, ainsi que du caractère raisonnable et approprié des modalités d'estimation de celles-ci.
- Plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Stéphane CUZIN

Associé



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/08/2023

Table des matières

Bilan et compte de résultat.....	3
I - Principes comptables et méthodes de base.....	6
II - Périmètre d'agrégation.....	7
III - Evénements significatifs de l'exercice :.....	8
IV - Notes sur le bilan, le compte de résultat et le hors-bilan.....	9
Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
Note 2 - Immobilisations financières.....	10
2.1. Titres de participations.....	10
2.2. Prêts.....	11
2.3. Autres immobilisations financières.....	11
Note 3 - Avances et acomptes reçus.....	11
Note 4 – Créances par échéances.....	11
Note 5 - Trésorerie.....	12
5.1. Valeurs mobilières de placement.....	12
5.2. Trésorerie.....	13
Note 6 - Comptes de régularisation actif.....	13
6.1 Différence de conversion actif.....	13
6.2. Charges constatées d'avance.....	13
6.3 Charges à répartir sur plusieurs exercices.....	13
Note 7 - Fonds propres.....	13
Note 8 – Provisions.....	14
8.1 Provisions pour risques et charges.....	14
8.2. Provisions pour dépréciation d'actifs.....	14
Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	15
Note 10 – Dettes par échéances.....	15
Note 11 – Comptes de régularisation passif.....	15
11.1. Charges à payer.....	15
11.2. Produits constatés d'avance.....	15
Note 12 – Résultat exceptionnel.....	15
Note 13 – Engagements hors bilan.....	15
13.1 Engagements reçus.....	15
13.2. Engagements donnés.....	15

Bilan et compte de résultat

BILAN MLF 31/08/2023

Actif	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort. Et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Frais d'établissement	2 007	2 007	0	
Concessions, brevets, licences, logiciels,	1 182 269	1 035 761	146 508	186 435
Immobilisations incorporelles en cours	7 200		7 200	
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Terrains	19 021 149	768 451	18 252 698	15 297 497
Constructions	124 184 828	72 012 136	52 172 692	55 830 387
Autres	18 845 351	11 895 106	6 950 245	8 565 948
Immobilisations corporelles en cours	10 891 875		10 891 875	5 754 824
Avances et acomptes			0	108 673
<u>Immobilisations financières :</u>				
Participations et comptes rattachés	1 358 571	1 178 356	180 215	180 215
Prêts	549 913		549 913	676 460
Autres	188 327		188 327	190 250
TOTAL I	176 231 490	86 891 818	89 339 672	86 790 689
ACTIF CIRCULANT				
<u>Avances et acomptes versés sur commande:</u>				
Avances et acomptes versés sur commande	105 642		105 642	314 184
<u>Créances :</u>				
Créances Clients et Comptes rattachés	9 279 634	1 328 212	7 951 422	5 347 005
Autres	8 392 543	45 415	8 347 128	8 590 437
<u>Valeurs mobilières de placement:</u>				
Valeurs mobilières de placement	6 173 870	583 952	5 589 918	5 819 686
Disponibilités	31 029 642	1 510 340	29 519 302	37 235 650
Charges constatées d'avance	1 304 271		1 304 271	1 120 555
TOTAL II	56 285 602	3 467 919	52 817 683	58 427 518
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	263 557		263 557	292 578
Ecarts de conversion Actif (V)	3 702 495		3 702 495	3 702 495
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	236 483 144	90 359 737	146 123 407	149 213 280

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs	13 591 716	13 591 716
Ecarts de réévaluation	1 751 051	1 751 051
Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)	72 008 485	75 258 388
ELEMENTS EN INSTANCE D'AFFECTATION		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 510 790	-3 249 903
Subventions d'investissements	1 889 099	1 889 099
TOTAL I	83 729 561	89 240 350
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 573 649	6 062 401
Provisions pour charges	3 958 641	3 258 275
TOTAL I bis	7 532 290	9 320 676
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité	17 375	
TOTAL	91 279 226	98 561 026
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 883 836	25 612 458
Emprunts et dettes financières divers	8 368	5 070
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 187 552	1 373 184
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 024 052	8 156 631
Dettes fiscales et sociales	4 092 639	4 379 129
Autres dettes	4 722 115	3 131 275
Produits constatés d'avance	11 672 529	7 741 384
TOTAL III	54 591 091	50 399 130
Ecarts de conversion Passif (IV)	253 090	253 124
TOTAL GENERAL (I + Ibis + II + III + IV)	146 123 407	149 213 280

COMPTE DE RESULTAT MLF 31/08/2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Prestations Scolaires		
Droits de scolarité et inscriptions	52 161 222	49 283 599
Ecoles d'entreprise, opérations de coopération	12 171 556	11 450 670
Etablissements MLF et écoles conventionnées	2 374 850	2 226 958
Services Spéciaux : Restauration-Transport-Activités Périscolaires	9 353 181	7 707 229
Autres prestations scolaires	589 454	430 106
Autres prestations	1 032 832	285 229
Sous-total A	77 683 095	71 383 791
Subventions d'exploitation	661 137	504 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 084 645	2 767 332
Autre produits	8 263 863	2 634 064
Sous-total B	10 009 645	5 905 896
TOTAL I Produits d'exploitation	87 692 740	77 289 687
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Autres achats et charges externes	29 162 593	24 148 755
Impôts, taxes et versements assimilés	1 079 204	1 149 992
Salaires et traitements	40 202 960	36 157 144
Charges sociales	10 997 544	10 334 051
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 437 979	6 494 727
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	193 474	183 458
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 227 481	616 080
Autres charges	5 133 545	4 588 112
TOTAL II Charges d'exploitation	94 434 780	83 672 318
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-6 742 040	-6 382 631

PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 413	3 665
Autres intérêts et produits assimilés	403 613	499 980
Reprises sur provisions et transferts de charges	115 308	97 875
Différences positives de change	346 749	174 743
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	868 083	776 262
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 016 418	115 308
Intérêts et charges assimilées	531 965	763 334
Différences négatives de change	387 328	407 893
TOTAL VI	2 935 711	1 286 535
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 067 628	-510 273
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-8 809 668	-6 892 905

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	640 656	322 741
Sur opérations en capital	62 208	315 865
Reprise s/provisions et transfert de charges	3 286 373	3 568 405
TOTAL VII	3 989 237	4 207 011
CHARGE EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	456 378	427 469
Sur opérations en capital	199 578	39 622
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 550	6 066
TOTAL VIII	664 506	473 157
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 324 731	3 733 853
Impôts sur les bénéfices IX	25 853	90 852
TOTAL DES PRODUITS	92 550 060	82 272 959
TOTAL DES CHARGES	98 060 850	85 522 863

RESULTAT NET COMPTABLE	-5 510 790	-3 249 903
-------------------------------	-------------------	-------------------

ANNEXE

L'association Mission laïque française, fondée en 1902 a pour but la diffusion à travers le monde de la langue et de la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et interculturel.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- La création et la prise en charge d'établissements d'enseignement relevant d'elle directement ou par convention
- L'assistance ou l'attribution d'aides à des établissements à caractère laïque ou interculturels
- La formation
- Le soutien à tout organisme, associations ou groupement ayant un but analogue
- Le développement d'une activité d'ingénierie pédagogique, en particulier en faveur des entreprises exportatrices
- Le développement d'activités post ou périscolaires

I - Principes comptables et méthodes de base

Les comptes de l'exercice au 31/08/2023, présentés en euros, ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable et du règlement ANC 2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont la résultante de l'agrégation des comptes du siège et des établissements. Celle-ci consiste à :

- cumuler les comptes des établissements et du siège ;
- éliminer les opérations internes ;
- homogénéiser les méthodes comptables.

Les conventions comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments d'actifs inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les taux de change utilisés pour l'agrégation des comptes des établissements implantés hors zone euro, dont les comptabilités sont tenues en monnaies locales, sont les taux Banque de France à la date de comptabilisation.

Il a été pratiqué une exception à cette règle pour la conversion en euros des comptabilités des établissements tenus en livres libanaises. Pour la conversion de ces comptabilités il a été utilisé le taux Sayrafat mensuel publié par la Banque du Liban. Ce taux qui donne une valeur de l'US dollar en livres libanaises a été ajusté pour obtenir une parité par rapport à l'euro en utilisant le taux publié par la Banque de France.

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

II - Périmètre d'agrégation

Les comptes annuels englobent, outre le siège, les établissements d'enseignement et « services » qui suivent :

Espagne :

- Lycée français international Pierre Deschamps d'ALICANTE
- Lycée français René Verneau de GRAN CANARIA
- Lycée français international André Malraux de MURCIE
- Lycée français Molière de SARAGOSSE
- Lycée français de Castilla y León de VALLADOLID
- Lycée français international Jules Verne de TENERIFE
- Lycée français international de PALMA DE MAJORQUE
- Lycée français international de SEVILLE
- Lycée français international Marguerite Yourcenar de REUS

Liban :

- Grand Lycée franco-libanais de BEYROUTH
- Lycée franco-libanais AL MAAYSSRA de NAHR IBRAHIM
- Lycée franco-libanais de Verdun de BEYROUTH
- Lycée franco-libanais HABBOUCHE de NABATIEH
- Lycée franco-libanais Alphonse de Lamartine de TRIPOLI

Ethiopie :

- Lycée franco-éthiopien Guébré Mariam d'ADDIS ABEBA

Grèce :

- La Maison de France de Thessalonique (regroupement comptable de l'Institut français et l'école française)

Italie :

- Lycée international Victor Hugo de FLORENCE

Egypte :

- Lycée français d'ALEXANDRIE
- La cellule de développement Egypte

Autres :

- Direction régionale de l'administration financière, immobilière et numérique (DRAFIN à BEYROUTH)
- Direction régionale de l'administration financière, immobilière et numérique (DRAFIN à VALLADOLID)
- Sections immobilières
- CDP Ciel

III - Evénements significatifs de l'exercice :

Les immobilisations et les réserves inscrites dans les comptabilités tenues en livres libanaises ont été converties selon la méthode du taux historique.

La contrevaletur en euros, au 31/08/2023, des droits de scolarité, des charges de personnel, des frais généraux, des comptes bancaires détenus dans les établissements de crédit libanais, des créances et des dettes d'exploitation, des provisions pour risques et charges et des emprunts souscrits en monnaie locale sont convertis au taux Sayrafat

L'année a été marquée par la poursuite de la dégradation de la situation économique et monétaire du pays. La monnaie libanaise a connu une perte de 3,5 fois sa valeur sur cet exercice.

Une dépréciation de la trésorerie au Liban (1,4 M€) a été constatée pour afficher la valeur réelle des devises euro et dollar détenues dans les banques libanaises dans les comptabilités des établissements dont la valeur réelle n'est pas celle des euros et dollars en zone euro.

En effet, cette trésorerie (exprimée en leuro et lollar), si elle devait être libérée aurait une valeur bien moindre que le montant affiché sur le compte bancaire

De même, l'Ethiopie et l'Egypte connaissent également une dégradation des monnaies de leur pays avec une perte de 1,1 fois sa valeur en Ethiopie et de 1,7 fois sa valeur en Egypte sur cet exercice.

Baisse de 6 millions d'euro de la trésorerie équivalente au déficit d'exploitation

En Espagne, les établissements restent en grande difficulté financière causée notamment par une perte d'effectif, mais également par une nouvelle revalorisation des salaires décidée par le gouvernement avec effet rétroactif.

L'année a été marquée par l'achat d'un terrain à Séville pour un montant de 2 096 K€ en vue de la construction future du Centre d'innovation et de technologie

IV - Notes sur le bilan, le compte de résultat et le hors-bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition dans la devise de chaque établissement concerné.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation des immobilisations et sont pratiqués à partir de la date d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

La valeur nette des immobilisations à l'actif des établissements, y compris hors zone euro, est suivie en coût historique.

Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

• Logiciels et matériels informatiques	3 ans
• Constructions	
Composant gros œuvres	40 ans
Composant façade étanchéité	15 ans
Composant équipements techniques	15 ans
Composant Aménagements	10 ans
• Matériel Audiovisuel et roulant	5 ans
• Matériel sportif et de bureau	10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

Tableau de variation de la valeur brute des immobilisations :

(en euro)	2022	Ecart conv.	Augm.	Transferts	Diminutions	2023
Frais d'établissement	2 007					2 007
Concession, brevet et dts similaires	1 108 431		73 838			1 182 269
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Immobilisations incorporelles en cours	0		7 200			7 200
Total Immobilisations incorporelles	1 110 438	0	81 038	0	0	1 191 476
Terrains	16 031 677	782 421	2 207 051			19 021 149
Constructions	123 086 483	-1 170 334	72 989	2 195 690		124 184 828
Autres immobilisations corporelles	18 948 136	-1 402 711	725 995	573 931		18 845 351
Immobilisations corporelles en cours	5 754 824	45 478	7 861 799	-2 769 621	605	10 891 875
Avances et acomptes	108 673	15 764			124 437	0
Total Immobilisations corporelles	163 929 793	-1 729 383	10 867 834	0	125 042	172 943 203
TOTAL	165 040 231	-1 729 383	10 948 872	0	125 042	174 134 679

Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

Les investissements réalisés par le réseau Liban à hauteur de 327 K€

- Grand Lycée franco libanais de Beyrouth pour 216 K€ pour l'achat de matériel informatique
- Lycée franco libanais de Nahr Ibrahim pour 111 K€ pour le changement du revêtement des cours maternelle et élémentaire

Les investissements réalisés par la section immobilière Liban à hauteur de 1 993 K€

- Grand Lycée franco libanais de Beyrouth pour 771 K€ pour des travaux de rénovation et de mise en conformité
- Lycée franco-libanais de Verdun pour 593 K€ pour des travaux d'électricité, de climatisation et d'étanchéité
- Lycée franco libanais de Nahr Ibrahim pour 411 K€ pour des travaux sur le mur de soutènement et divers travaux
- Lycée franco-libanais de Tripoli pour 218 K€ pour divers travaux d'électricité et changement du générateur

Les investissements réalisés par la section immobilière Europe à hauteur de 2 665 K€

- Le lycée de Séville avec l'achat du terrain pour 2 096 K€
- Le lycée de Reus avec les travaux de clôture, aménagement de la cour maternelle et le socle des algecos pour 569 K€

Le siège de la Mlf pour les travaux de réaménagement du 1^{er} étage pour 203 K€

Les immobilisations en cours s'élèvent à 10 892 K€, elles concernent essentiellement :

- La section immobilière Egypte pour 876 K€ (construction du lycée d'Alexandrie)
- La section immobilière Ethiopie pour 4 595 K€ (travaux de restructuration du lycée)
- La section immobilière Europe pour 688 K€ (Construction du Lycée de Séville)
- La section immobilière Liban pour 4 685 K€ (concernent l'ensemble des établissements)

Tableau de variation des amortissements :

(en euro)	2022	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	2023
Frais d'établissement	2 007				2 007
Concession, brevet et dts similaires	921 996	112 581		1 184	1 035 761
Total Immobilisations incorporelles	924 003	112 581	0	1 184	1 037 768
Terrains	734 180	34 271			768 451
Constructions	67 256 096	4 756 041			72 012 137
Autres immobilisations corporelles	10 382 188	1 506 065		6 853	11 895 106
Total immobilisations corporelles	78 372 464	6 296 377	0	6 853	84 675 694
<i>Dont régularisation</i>					
TOTAL	79 296 467	6 408 958	0	8 037	85 713 462

Au 31 Août 2023, la valeur brute des terrains et constructions figurant à l'actif concerne notamment :

Au siège :

- Etats-Unis (Dallas) 8 778 K€
- Espagne (Lycée Molière de Madrid, terrain Alicante) 3 612 K€
- Siège social, rue Humblot – 75015 PARIS 3 240 K€
- Liban (Lycée Verdun de Beyrouth et terrain Tripoli) 1 934 K€

Dans les sections immobilières :

- Liban 61 719 K€
- Europe 50 250 K€
- Les autres sections immobilières (Ethiopie/Egypte) 13 673 K€

L'immeuble de Madrid est loué à la structure juridique espagnole qui gère l'établissement lycée Molière de Madrid.

Note 2 - Immobilisations financières

2.1. Titres de participations

Les immobilisations financières détenues par le siège sont essentiellement constituées des titres de participations, et créances rattachées, détenus dans les structures juridiques que la Mlf a dû acquérir ou constituer pour gérer certains de ses établissements à l'étranger.

NATURE PARTICIPATIONS	Valeur brute	Provisions	% capital détenu DU CAPITAL DETENU
Lycée Molière de Madrid	73 176		100 %
French Linguistics Inc. (Texas)	106 362	106 362	100 %
Bahrein	107 000		100 %
Casden	40		1 %
TOTAL	286 578	106 362	
Créance AWTY School	1 071 994	1 071 994	

2.2. Prêts

Les prêts inclus dans les immobilisations financières comprennent :

- Les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction (prêts sans intérêts d'une durée de 20 ans à l'origine), pour 532 135 €.
- Un prêt avec intérêts à 2 % d'un montant de 175 526 € consenti au lycée Molière à Villanueva de la Canada pour la réalisation d'une médiathèque.

2.3. Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts et cautionnements versés.

Note 3 - Avances et acomptes reçus

Des avances sur prestations versées par les familles dans certains pays sont inscrites sous ce poste.

Note 4 – Créances par échéances

(en euro)	Montant Brut	Échéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 358 571		1 358 571
Prêts	549 913		549 913
Dépôts et Cautionnements	188 327		188 327
Créances de l'actif circulant			
Avances et Acomptes sur commandes versés	105 642	105 642	0
Créances Clients et Comptes rattachés	9 279 634	9 279 634	0
Autres Créances	8 392 543	8 392 543	0
Charges Constatées d'avance	1 304 271	1 304 271	0
TOTAL	21 178 901	19 082 090	2 096 811

Note 5 - Trésorerie

5.1. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est détenu par le siège.

Il est constitué par :

- des Fonds communs de placement (FCP)
- des titres
- des sicav

Situation du portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 Août 2023

Nature	Pays	2023	2022
		Prix de Revient	Prix de Revient
Parts sociales	Siège	1 633 405	1 531 052
titres		4 525 931	4 472 631
Sicav et FCP	Siège et établissements	8 450	8 450
Interêts courus		6 084	736
TOTAL		6 173 870	6 012 869

Provisions pour dépréciations des valeurs mobilières de placement

(en euro)	2022	Dotations	Reprises	Ecart de change	2023
Provision sur valeurs mobilières de placement	193 182	583 952	193 182		583 952
TOTAL	193 182	583 952	193 182	0	583 952

5.2. Trésorerie

(en euro)	2023		2022	
	Europe	Hors Zone Europe	Europe	Hors Zone Europe
Siège	10 501 577		14 185 860	
Espagne	1 504 980		1 302 587	
Grèce	4 387		20 758	
Italie	490 182		459 041	
Liban	7 624 384	3 154 000	7 534 221	7 308 342
Egypte	722 545	1 015 263	508 317	1 854 943
Ethiopie	905 750	2 229 452	639 089	713 282
Autres établissements SI Ethiopie	183 676		114 486	560 888
Section Immobilière Europe	9 086		42 393	
Section Immobilière Liban	111 870	192 311	43 642	270 676
Section Immobilière Egypte	107 958	1 277	52 797	576
Disponibilités en Caisse	13 678	2 257 266	10 400	1 613 351
TOTAL DISPONIBILITES / ZONE	22 180 073	8 849 569	24 913 591	12 322 058
TOTAL DISPONIBILITES BRUTES RESEAU MLF	31 029 642		37 235 650	
Provision pour dépréciation Liban		-1 432 466		
Provision Litige Liban		-77 874		-77 874
Total Provisions		-1 510 340		-77 874
TOTAL DISPONIBILITES NETTES RESEAU MLF	29 519 302		37 157 776	
Total des comptes Nantis ou indisponibles	-4 743 955		-4 743 955	
TOTAL TRESORERIE DISPONIBLE	24 775 347		32 413 821	

Note 6 - Comptes de régularisation actif

6.1 Différence de conversion actif

Les créances et dettes en devises sont évaluées au cours du mois. Il en résulte un écart de conversion-actif lorsque la différence correspond à une perte latente. Cet écart de conversion ressort à 3 702 K€ au 31 août 2023.

6.2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à diverses prestations de services extérieurs facturées au cours de l'exercice mais qui seront rendues en 2023-2024 (locations de matériels, abonnements, entretien ...).

6.3 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices concernent les frais d'émission de l'emprunt auprès de Proparco. Ces frais sont répartis sur la durée de remboursement de l'emprunt.

Note 7 - Fonds propres

Variation des fonds propres

	2022	Ecart de conversion	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2023
Fonds propres sans droits de reprise (102)	13 591 716					13 591 716
Fonds propres avec droits de reprise (103)	0					0
Ecart de réévaluation (105)	1 751 051					1 751 051
Réserves (106)	75 258 388		-3 249 903			72 008 485
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 249 903		3 249 903		-5 510 790	-5 510 790
Situation nette	87 351 252	0	0	0	-5 510 790	81 840 462
Subvention d'investissement(131)	1 889 099					1 889 099
TOTAL	89 240 351	0	0	0	-5 510 790	83 729 561

Note 8 – Provisions

8.1 Provisions pour risques et charges

(en euro)	2022	Dotations	Reprises	Ecart de change	autres	2023
Provisions pour risque pays	4 722 111		3 275 361			1 446 750
Provisions pour perte de change	841 028					841 028
Autres provisions pour risques	141 569					141 569
Provisions pour charges	357 693	760 445	106 565		132 730	1 144 303
Provisions pour IFS	3 258 275	360 872	442 448		781 942	3 958 641
TOTAL	9 320 676	1 121 317	3 824 374	0	914 672	7 532 290

La colonne autres correspond aux provisions constituées dans les établissements espagnols

Dans les établissements situés en Espagne, au Liban, en Grèce, en Italie, l'employeur a l'obligation de payer des Indemnités de Fin de Service et assimilées (IFS) aux salariés avec un contrat soumis au droit local.

Selon les législations et conventions applicables, les indemnités sont versées, soit au moment du départ en retraite, soit en cours de carrière pour les salariés ayant acquis suffisamment d'ancienneté.

Le montant de la provision pour IFS correspond, à chaque clôture, à la somme des droits acquis par chaque salarié concerné y compris les cotisations patronales.

Des reprises ont été effectuées sur les provisions constituées pour les risques pays au Liban (3,27 M).

8.2. Provisions pour dépréciation d'actifs

(en euro)	2022	Dotations	Reprises	Ecart de change	Autres	2023
Titres Immobilisés	106 362					106 362
Créances rattachées à des Participations	1 071 994					1 071 994
Prêts effort de construction	0					0
Créances	1 148 929	193 474	63 315		49 124	1 328 212
TOTAL	2 327 285	193 474	63 315	0	49 124	2 506 568

La colonne autres correspond aux provisions constituées dans les établissements espagnols

Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en euro)	2022	Ecart de change	+	-	2023
Etablissements Liban (LBP)	303 594			84 673	218 921
Etablissements Espagne (EUR)	12 195 364			1 580 125	10 615 239
Etablissements Egypte (EUR)	13 000 000				13 000 000
Autres dettes	5 070		8 938	5 640	8 368
Intérêts courus	0				0
TOTAL	25 504 028	0	8 938	1 670 438	23 842 528

Un emprunt de 13 000 K€ auprès de Proparco filiale de l'Agence Française de Développement a été effectué pour l'achat d'un terrain à Alexandrie pour la construction du nouveau lycée dont le remboursement du capital ne débutera qu'à partir de 2023/2024.

Note 10 – Dettes par échéances

(en euro)	Total	A moins d'1 an	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts Bancaires (LBP)	218 921	145 769	73 152	
Emprunts Bancaires (EUR)	23 615 239	1 664 798	6 659 192	15 291 249
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 024 052	9 024 052		
Dettes fiscales et sociales	4 092 639	4 092 639		
Autres dettes	4 722 115	4 722 115		
Produits constatés d'avance	11 672 529	11 672 529		
TOTAL	53 345 495	31 321 902	6 732 344	15 291 249

Note 11 – Comptes de régularisation passif

11.1. Charges à payer

Il s'agit de dettes provisionnées évaluées à l'arrêté des comptes correspondant à des charges devant être rattachées à l'exercice. Elles sont en règle générale rattachées aux comptes de tiers concernés.

11.2. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les établissements d'Espagne, du Liban et d'Egypte.

Note 12 – Résultat exceptionnel + 3 325 K€

SIÈGE :	Reprise de la provision Taxe/Salaire	+ 552 K€
	Reprise de la provision pour risque pays Liban	+ 3 275 K€
LIBAN	Prise en charge Aide familles libanaises	- 347 K€
ESPAGNE	Ajustement Bourses + régularisations factures	- 155 K€

Note 13 – Engagements hors bilan

13.1 Engagements reçus

Néant.

13.2. Engagements donnés

Caution Bancaire :

Une caution bancaire d'un montant de 125 000 € a été constituée en faveur du bailleur Generali à titre de dépôt de garantie pour la location des locaux du lycée international Victor Hugo de Florence.

Hypothèques consenties en faveur d'établissements financiers :

Des emprunts contractés en Espagne et au Liban dans le cadre du financement de constructions ont fait l'objet de prises d'hypothèques par des établissements de crédit.

Le solde des emprunts ainsi garantis s'élevait à 4 268 K€.

Le solde l'emprunt contracté au Liban est retenu au *taux officiel*

Nantissement consentis en faveur d'établissement financier :

L'emprunt contracté pour la construction de l'établissement de Palma de Majorque est garanti et assuré par le nantissement de cinq comptes bancaires rémunérés en € et en USD.

Le siège a garanti l'emprunt auprès de Proparco par un nantissement de trésorerie d'un montant de 5 000 K€.